

Aides économies d'énergie

Pour vous encourager à réaliser des travaux d'économies d'énergie, le Pays Voironnais vous propose de nouvelles aides pour isoler votre logement et pour changer votre chauffage au bois.

ATTENTION : pour bénéficier de ces aides, vous devez contacter l'AGEDEN - 04.76.23.53.50 - avant tout travaux ou achat d'appareil.

NOUVEAU

Changer votre chaudière fioul ou propane pour une chaudière bois

Le Pays Voironnais propose une aide à la conversion des chaudières individuelles fioul et propane par des chaudières automatiques bois d'environ 3000€ soit 20% du montant TTC des travaux sans condition de revenus. Cette aide est cumulable avec d'autres primes sous conditions de ressources comme le crédit d'impôt, ou les aides de l'ANAH.

- > [Dossier demande de subvention 2019](#)
- > [Attestation fin de travaux 2019](#)

Quelles différences avec l'opération «*Mon chauffage durable* » mise en place par EDF ?

L'offre d'EDF concerne également les particuliers désireux de remplacer leurs chaudières individuelles à énergie fossile, mais elle privilégie la solution technique des Pompes à Chaleur (PAC), lesquelles récupèrent l'énergie à l'extérieur d'un bâtiment (*dans l'air, l'eau ou le sol*) puis la restituent à l'intérieur du bâtiment.

Cette offre peut se révéler complémentaire à celle mise en place par le Pays Voironnais dans la mesure où, du fait de contraintes particulières, l'installation d'une chaudière bois n'est pas toujours possible techniquement (*notamment l'espace suffisant pour implanter un silo de stockage*).

Cependant, la Communauté du Pays Voironnais a fait le choix, dans le cadre de ses engagements à développer les énergies renouvelables, de financer uniquement les chaudières à bois. En effet, les PAC sont des systèmes performants mais qui fonctionnent grâce à l'électricité. Or la collectivité souhaite privilégier sur son territoire les énergies thermiques 100% renouvelables, dont la maîtrise des coûts sur le long terme et l'efficacité sont jugées comme plus intéressantes.

Les particuliers souhaitant installer une PAC devront être particulièrement attentifs aux conditions à privilégier pour son bon fonctionnement : un circuit de distribution basse température, des conditions météo de plaine et une bonne enveloppe thermique contribueront à une bonne performance de l'appareil. Lorsque les critères sont défavorables, il est nécessaire de prévoir un système d'appoint qui assurera le chauffage lorsque les températures extérieures sont très basses voire de privilégier un autre système de chauffage.

Avant toute démarche de remplacement de votre chaudière, n'hésitez pas à contacter notre partenaire l'Association AGEDEN, Espace-info énergie de l'Isère au [04-76-23-53-50](tel:0476235350).

Isoler votre logement

Vous souhaitez améliorer le confort de votre habitation tout en allégeant vos factures, découvrez les deux nouvelles aides isolation.

La mise en œuvre d'isolants « bio-sourcés » c'est-à-dire des matériaux issus de la biomasse animale ou végétale, garantissant un impact moindre en terme de santé humaine, vous fera bénéficier d'une aide bonifiée.

- > [Dossier de subvention 2019](#)
- > [Attestation fin de travaux 2019](#)

Remplacer votre chauffage au bois

La mauvaise utilisation du bois bûche ainsi que sa combustion dans des appareils peu performants est en partie responsable de l'émission de polluants atmosphériques et constitue en ce sens un problème majeur de santé publique. Ainsi, le Pays Voironnais propose une aide afin de vous encourager à remplacer votre foyer ouvert (cheminée traditionnelle), insert de cheminée, foyer fermé, poêle et cuisinière avec ou sans bouilleur fonctionnant bois, antérieur à l'année 2002, par un système à bois ou biomasse plus performant labellisé **Flamme Verte 7 étoiles** ou équivalent. Cette labellisation garantissant de hautes performances énergétiques et environnementales des appareils de chauffage au bois.

Le montant de l'aide accordée pour le remplacement des appareils de chauffage au bois bûche varie de **400 euros** (pour tous) à **800 €** (en fonction de vos revenus), et ce quel que soit l'appareil éligible remplacé. Cette aide est financée par le Pays Voironnais et l'ADEME.

N'oubliez pas également que le choix d'un combustible sec (moins de 20% d'humidité) permet de baisser considérablement les émissions de polluants atmosphériques.

- > [Dossier demande subvention 2019](#)
- [Questionnaire](#)
- > [Attestation fin de travaux 2019](#)
- [Liste des professionnels partenaires](#)
- > [Charte d'engagement des professionnels et des collectivités pour la qualité de l'air](#)

Calculez vos primes d'économies d'énergie (CEE)

Pour compléter ses aides locales, le Pays Voironnais vous accompagne également dans l'obtention de vos "primes énergie" (ou Certificats d'Economie d'Energie (CEE)), octroyées lors de la réalisation de vos travaux d'économie d'énergie.

Cette aide supplémentaire est rendue possible par les obligations d'économie d'énergie qui sont données par l'Etat aux « grands fournisseurs » d'énergie, qui doivent soit diminuer leur propre consommation d'énergie, soit racheter des économies d'énergie (les CEE) réalisées notamment par les particuliers.

Aussi le Pays Voironnais vous offre la possibilité de valoriser vos primes CEE via la société "Vos Travaux Eco" (VT) avec laquelle un partenariat a été passé permettant de vous offrir des conditions de valorisation de vos primes CEE avantageuses, dans des délais et modalités contractualisés.

Le simulateur ci-dessous vous permettra de calculer le montant de prime CEE auquel les travaux que vous envisagez vous donnent droit, avant de solliciter la société VTE pour la prise en charge de votre prime CEE.

Type de travaux :

Isolation

Travaux à réaliser :

Énergie de chauffage avant travaux :

ÉLECTRICITÉ

COMBUSTIBLE

Combustible de chauffage avant travaux :

Gaz Naturel

Nombre de fenêtres à remplacer :

Type de VMC à simple flux hygroréglable :

HYGR0 A

HYGR0 B

Nombre d'appartements concernés :

1

Nombre de vélos à assistance électrique acquis :

Nombre de chaudières à raccorder au conduit :

Coefficient de performance (SCOP) :

4,2

Coefficient de performance (COP) :

4

Efficacité énergétique saisonnière (η_s) :

111

Nombre de fermeture isolante posée :

40 rue Mainsieus
cs 80363
38516 Voiron cedex
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h30-18h
Tél : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/aides-economies-d-energie/aides-economies-d-energie-041.html>